

CET : un tiens vaut mieux que RIEN tu auras

Après la prorogation des mesures de confinement, toutes les organisations syndicales de Pôle emploi étaient intervenues auprès de la direction en l'alertant sur la problématique du solde des « congés 2019 ». A ce titre, à la CFE-CGC Métiers de l'Emploi nous avons formulé trois demandes principales :

- le report de la prise du solde 2019 au 31 décembre 2020
- le déplaçonnement du CET
- la possibilité de bénéficier de la monétisation de ces jours dès cette année et, de ce fait, l'opportunité de lever la règle de l'unicité annuelle de cette demande au regard de la situation sanitaire exceptionnelle et en raison des problèmes financiers induits pouvant toucher nos collègues.

Nous avons donc accueilli favorablement l'annonce de l'ouverture d'une négociation sur un avenant à l'accord OATT spécifiquement centré sur le CET.

Dès le commencement, certaines OS ont fait part de leurs désaccords ou de leur souhait de ne pas y participer. Dont acte !

Mais quelle ne fut pas notre surprise de voir qu'une organisation syndicale, dite « réformatrice », la CFDT, pour ne pas la nommer, était susceptible de rejoindre ce « cartel des nons » !

Après avoir fait des propositions totalement hors-sujet par rapport au motif annoncé de la négociation (départ anticipé supplémentaire pour Noël et le jour de l'An), ou des mesures impossibles à mettre en œuvre juridiquement puisque contra legem, (concernant les agents de droit public), on aurait pu ironiquement considérer que c'était le propre de la liberté d'expression et que chacun étant responsable de ses actes, il s'agissait sans doute de faire monter les enchères de la négociation, nous comprendrons plus tard que non !

A la suite des propositions de la CFE-CGC, du SNAP et de la CFTC, la direction a mis à la signature un texte avec plusieurs ouvertures notables sur le CET. Ces avancées permettaient d'épargner un peu plus de jours mais aussi de les monétiser immédiatement pour ceux qui l'auraient souhaité, étant entendu qu'il s'agissait d'une mesure exceptionnelle pour 2020.

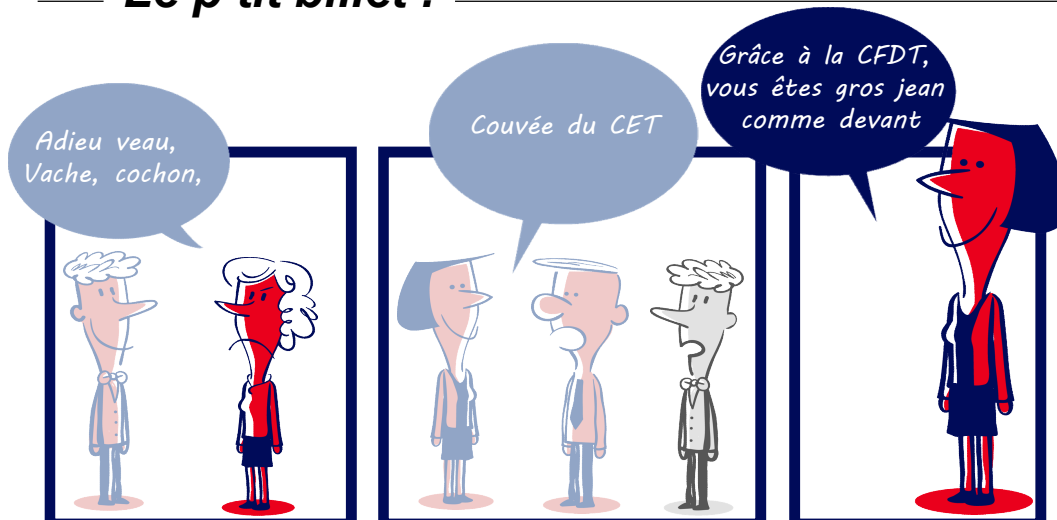
On pouvait légitimement s'attendre à ce que cet accord soit valablement signé par les organisations dites réformatrices. La CFE-CGC Métiers de l'emploi a décidé de signer cet accord favorable aux salariés de Pôle emploi !

Quand bien même certains auraient voulu le considérer comme trop minimaliste, cet accord avait le mérite d'exister et d'apporter une plus-value non négligeable au regard de la situation existante.

Et bien NON ! La CFDT a préféré, aux motifs d'un pseudo acte de résistance ou d'une bouderie, se tirer une balle dans le pied, et pénaliser ainsi tous les agents.

A la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, nous préférons toujours une politique « des petits pas » réaliste plutôt que des promesses de « Grand soir » illusoire... le temps de rappeler certaines vérités est venu. Les faits sont têtus !

Le p'tit billet !



Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

